

**DIRECTION TERRITORIALE HAUTS-DE-FRANCE**

Tour de Lille – 17<sup>ème</sup> étage  
100 boulevard de Turin - 59777 EURALILLE  
TÉL. : +33 (0)3 59 52 95 83 - FAX : +33 (0)3 20 12 45 29



Monsieur Georges-François LECLERC  
Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet de la zone de défense et de sécurité  
Nord  
Préfet du Nord  
Place de la République  
59039 LILLE

Lille, le 21/07/2022

Nos réf. : D/2022/300  
Aff. Suivie par : Matthieu NOWAK  
matthieu.nowak@reseau.sncf.fr  
**LRAR: 1A 174 471 3964 4**

Objet : SNCF Réseau – Projet de Charte d’engagements encadrant l’utilisation des produits phytopharmaceutiques par SNCF Réseau.

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre des opérations de maîtrise de la végétation pour l’entretien du réseau ferré national dont elle est le gestionnaire d’infrastructure, SNCF Réseau utilise des produits phytopharmaceutiques.

A ce titre, elle est concernée par les dispositions du code rural et de la pêche maritime (issues de l’article 83 de la loi Egalim et du décret n°2022-62 du 25 janvier 2022) et de l’arrêté ministériel du 4 mai 2017 qui prévoient la formalisation dans des chartes d’engagement à l’échelle départementale, de mesures de protection des personnes lors de l’utilisation de ces produits à proximité des zones attenantes aux bâtiments habités et aux parties non bâties à usage d’agrément contiguës à ces bâtiments et à proximité des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

En application des articles D.253-46-1-4 et suivants du code rural et de la pêche maritime, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le projet de Charte d’engagements adressé à l’ensemble des préfets de département en vue de la mise en œuvre conjointe de la procédure de consultation du public prévue par l’article 123-19-1 du code de l’environnement, puis in fine de leur approbation. J’attire votre attention sur le fait que dans le cadre de la réglementation antérieure au décret du 25 janvier 2022, une première charte d’engagements avait été formalisée à l’issue d’une vaste concertation menée par SNCF Réseau en 2020 et 2021 dont le déroulement est rappelé dans le chapitre 7 du projet de charte joint. Ce projet de charte précise la première charte sur certains

SNCF Réseau exploite les coordonnées de ses correspondants dans une base de données ayant pour unique finalité la gestion et le suivi des courriers. Vous disposez auprès de SNCF Réseau d’un droit d’accès et de rectification aux informations vous concernant”.

points et intègre les dispositions du code rural et de la pêche maritime adoptées par ce même décret, suite à la décision du Conseil d'Etat du 27 juillet 2021.

Je suis à votre écoute pour toute information ou échange que vous souhaiteriez dans le cadre de l'instruction de ce projet de charte d'engagements.

Je vous prie de croire Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération la meilleure.

La Directrice territoriale



Nathalie DARMENDRAIL

Pièce jointe :

- Projet de Charte EGALIM

Copies à :

- Monsieur Laurent TAPADINHAS - Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Monsieur Björn DESMET – Directeur régional de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt
- Monsieur Antoine LEBEL – Directeur départemental des territoires et de la mer